Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_095-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-095
	FINANCES	
Budget		
Objet : Adoption du Compte Financier Unique 2025		

Le lundi 22 juin 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 79 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 89

Conseillers communautaires titulaires présents : Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Gaétan ACCOH, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Eliane LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Corinne GALLEE, Caroline HAYCOX, Lemuel MONDESIR

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Madeleine MICHEL, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Marie-Rose DANIEL pouvoir à Patrick DURAND, Charles HOUZE pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Maxime LEBORGNE pouvoir à Aurélie NICOLAS, Dominique LUCAS pouvoir à Suzanne LEBRETON, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_095-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-095
	FINANCES	
Budget		
Objet : Adoption du Compte Financier Unique 2025		

Rapporteur : Monsieur Didier LECHIEN

La présente séance comprenant l'approbation des comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2025, si le Président peut assister à la discussion, il doit se retirer au moment du vote[1].

Il convient donc que le Conseil Communautaire élise son président de séance pour la gestion des questions d'approbation des comptes financiers uniques 2025 de la Communauté d'Agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu les délibérations n°CA-2025-190, CA-2025-191, CA-2025-192, CA-2025-193 et CA-2025-194 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 15 décembre 2025 approuvant les Budgets Primitifs 2026,

Vu les différents documents budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives) votés au cours de l'exercice 2025,

Vu les annexes jointes,

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques 2025 tel qu'en annexe,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

1 Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_095-DE

par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que pour ce faire, le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur les comptes financiers uniques 2025 et est remplacé par un.e Président.e de séance désigné.e par le Conseil Communautaire,

Considérant que les résultats des Comptes Financiers Uniques sont les suivants :

BUDGET	section	Résultat de l'exercice 2025	Reprises anterieures des résultats	Résultat de cloture année 2025	Reste à réaliser	Résultat de clôture 2025 avec reports
PRINCIPAL	Fonctionnement	2 240 724,07 €	9 539 506,44 €	11 780 230,51 €		11 780 230,51 €
	Investissement	-197 505,02 €	-6 197 698,69 €	-6 395 203,71 €	-4 983 455,79 €	-11 378 659,50 €
		2 043 219,05 €	3 341 807,75 €	5 385 026,80 €	-4 983 455,79 €	401 571,01 €
SAISON CULTURELLE	Fonctionnement	128 616,80 €	0,00 €	128 616,80 €		128 616,80 €
	Investissement	-77 331,84 €	-150 534,63 €	-227 866,47 €	0,00 €	-227 866,47 €
		51 284,96 €	-150 534,63 €	-99 249,67 €	0,00 €	-99 249,67 €
PEPINIERES	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Investissement	67 568,25 €	309 358,97 €	376 927,22 €	-26 490,07 €	350 437,15 €
		67 568,25 €	309 358,97 €	376 927,22 €	-26 490,07 €	350 437,15 €
TRANSPORT	fonctionnement	-57 216,01 €	1 517 581,99 €	1 460 365,98 €		1 460 365,98 €
	Investissement	-21 660,46 €	314 038,90 €	292 378,44 €	-170 552,46 €	121 825,98 €
		-78 876,47 €	1 831 620,89 €	1 752 744,42 €	-170 552,46 €	1 582 191,96 €
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	fonctionnement	1 861 356,05 €	934 247,79 €	2 795 603,84 €		2 795 603,84 €
	Investissement	1 425 403,00 €	1 272 735,67 €	2 698 138,67 €	-3 179 696,81 €	-481 558,14 €
		3 286 759,05 €	2 206 983,46 €	5 493 742,51 €	-3 179 696,81 €	2 314 045,70 €
REOM	Fonctionnement	-106 194,18 €	6 605,28 €	-99 588,90 €		-99 588,90 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		-106 194,18 €	6 605,28 €	-99 588,90 €	0,00 €	-99 588,90 €
ZONES ACTIVITES	Fonctionnement	-1 266 248,24 €	449 976,57 €	-816 271,67 €		-816 271,67 €
	Investissement	1 084 284,63 €	1 232 261,76 €	2 316 546,39 €	0,00 €	2 316 546,39 €
		-181 963,61 €	1 682 238,33 €	1 500 274,72 €		1 500 274,72 €
EAU POTABLE	Fonctionnement	1 702 182,88 €	648 465,01 €	2 350 647,89 €		2 350 647,89 €
	Investissement	-1 162 502,78 €	-431 607,18 €	-1 594 109,96 €	-919 036,32 €	-2 513 146,28 €
		539 680,10 €	216 857,83 €	756 537,93 €	-919 036,32 €	-162 498,39 €
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	1 368 107,31 €	731 422,46 €	2 099 529,77 €		2 099 529,77 €
	Investissement	-1 264 316,61 €	-716 487,86 €	-1 980 804,47 €	-2 835 521,75 €	-4 816 326,22 €
		103 790,70 €	14 934,60 €	118 725,30 €	-2 835 521,75 €	-2 716 796,45 €
MILIEUX AQUATIQUES	Fontionnement	480 141,94 €	-114 916,38 €	365 225,56 €		365 225,56 €
	Investissement	45 966,72 €	-104 578,53 €	-58 611,81 €	-60 476,00 €	-119 087,81 €
		526 108,66 €	-219 494,91 €	306 613,75 €	-60 476,00 €	246 137,75 €
TOTAL		6 251 376,51 €	9 240 377,57 €	15 491 754,08 €	-12 175 229,20 €	3 316 524,88 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Désigner** Madame Marina LE MOAL comme Présidente de séance, pour l'examen de la présente affaire,
- **Approuver** les Comptes Financiers Uniques présentés par Monsieur le Président de Dinan Agglomération pour l'exercice 2025, étant entendu :
  - Que Monsieur Arnaud LECUYER, Président, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,
  - Que le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne s'est pas prononcé contre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_095-DE

Les questions d'approbation des comptes financiers uniques étant votées, Monsieur le Président reprend la présidence de la séance pour les questions suivantes.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 5)
(N'ont pas pris part au vote : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION